

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 06 NOVEMBRE 2018**  
**GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO**

**1°Présentation des membres du conseil d'école:**

- les enseignants de maternelle : Serena Guilbert (PS), Marie Crespy (PS), Marie Royer et Axel Casado (MS), Isabelle Cottet-Moine (PS /MS), Seyda Boksor et Maeva Hamdani (GS).
- les enseignants d'élémentaire : Olfa Bouajila (CP), Aude Lecendreux (CP/CM1), Brigitte de Comprégnac (CE1), Stéphanie Dosière (CE1 /CE2), Marie-Eve Arruebo (CE2) en remplacement de Mme Roux, Fanny Taupin (CE2/CM1), Caroline Galati et Cassandra Sansot (CM2), Gérard Wolber enseignant rattaché à l'école en remplacement
- les représentants de parents d'élèves : Mmes Ait Mokhtar, Cassot, Debaye, Devynck, Doisne, Le Bris, Poivre, Rault, Sauvel-Blanc, Cardon, Comby, Crave, Lim, Mellinger, Palan Leray, et Mrs. Lamide, Margot, Reix, Canales, Carrasco, Fert.
- la mairie représentée par Mmes Delannet et Carrière.
- la directrice, Sophie Sintes.

Sont excusés Mme de Comprégnac, enseignante et Mmes Ait Mokhtar, Cardon, Crave et Palant-Leray, représentantes de parents d'élèves.

**2°Résultat des élections de représentants de parents d'élèves:**

La liste unique a été élue avec un taux de participation assez élevé et similaire aux années précédentes à savoir 55,61%.

Le vote par correspondance reste toujours le mode de vote le plus plébiscité.

**3°Bilan de la rentrée (structure, effectifs)**

Effectif total : 319 élèves pour 12 classes, 5 classes en maternelle et 7 classes en élémentaire

**✚ école maternelle :**

- PS : 25 élèves
- PS : 25 élèves
- MS : 27 élèves
- MS/GS : 27 élèves
- GS : 28 élèves

Soit un total de 132 élèves en maternelle, soit 5 élèves de moins que l'année dernière.

Il faut noter que les effectifs en PS sont plutôt confortables. En revanche, les autres écoles maternelles de la ville étant très chargées, il est probable que d'autres enfants arrivent en cours d'année. Un élève de PS devrait arriver au mois de janvier.

**✚ école élémentaire :**

- CP : 27 élèves
- CP/CM1 : 25 élèves (17 CP et 8 CM1)

- CE1 : 28 élèves
- CE1/CE2 : 26 élèves (11 CE1 et 15 CE2)
- CE2 : 29 élèves
- CE2/CM1 : 25 élèves (9 CE2 et 16 CM1)
- CM2 : 27 élèves

Soit un total de 187 élèves en élémentaire.

Deux nouvelles inscriptions sont à prévoir en CM1 et en CM2, ce qui fera 189 élèves pour l'élémentaire.

Le nombre total d'élèves mis à jour en décembre est donc de 322 élèves.

Nous interpellons la mairie pour qu'il n'y ait plus d'inscription en élémentaire.

#### 4° Règlement intérieur de l'école, lecture et vote, nouveau dispositif d'accueil pour les élèves de maternelle

Lecture du règlement intérieur par Sophie Sintes. Quelques modifications sont à noter :

- Le nouveau règlement entérine le dispositif d'accueil et de sortie pour les enfants de maternelle, à savoir que tous les parents (ou accompagnants) de maternelle emmènent leur enfant à 8h35 et les récupèrent à 16h30 en classe.  
Pour répondre au mieux au dispositif de sécurité, la directrice rappelle aux parents d'élémentaire qu'ils doivent déposer leur enfant **au premier portail de l'école**, seuls les parents de maternelle sont autorisés à entrer.  
Par ailleurs, suite au vote fin 2017 des parents et des enseignants préconisant un retour à la semaine de 4 jours, l'enseignement est de nouveau réparti sur 8 demi-journées, sans école le mercredi.
- Mme Pouget, inspectrice de l'éducation nationale a demandé aux directeurs d'école de sa circonscription d'être vigilants quant à l'assiduité des élèves. Désormais en cas de plus de 4 demi-journées d'absence non justifiées, la directrice puis l'inspectrice si nécessaire se doit d'intervenir et de rappeler les parents à l'ordre. Dans le règlement intérieur sera donc ajouté les motifs légitimes d'absence.
- Est précisée également l'attitude envisageable à adopter avec un enfant dont le comportement s'avère problématique de manière répétitive en classe. En effet, même si nous essayons au maximum de régler le problème au sein de la classe, la soupape de confier pour un temps limité bien sûr, un tel élève à un autre enseignant de l'école est parfois nécessaire. Les parents sont évidemment informés de ce dispositif s'il est mis en place.
- L'utilisation de téléphones portables ainsi que de tout autre objet connecté est interdite à l'école. Si un manquement à cette règle est constaté, le téléphone sera confisqué et remis ultérieurement aux parents en main propre.

Ce règlement légèrement modifié est voté à l'unanimité.

#### 5° Travaux et demandes de l'école Victor Hugo

- un visiophone a été installé cet été au portail d'entrée.
- Rui, notre homme d'entretien, a effectué un marquage dans la cour, délimitant certaines aires de jeux pour les enfants (jeux calmes, jeux de ballons...)
- Concernant la possibilité de mettre une alarme différente de l'alarme incendie pour prévenir d'une intrusion : la mairie indique ne pas avoir relancé les services techniques à ce sujet.

Pour rappel à ce sujet, voici un extrait du PV de notre conseil d'école du 3 mars 2017, suite à l'exercice de mise en sûreté du 16 novembre 2016 :

« L'autre difficulté est le système d'alerte, les sifflets ne sont pas forcément entendus par toutes les classes et les enseignantes n'ont pas toutes leur téléphone près d'elle ; la mairie indique qu'un signal sonore distinct de l'alarme incendie va être mis en place ».

Il faudrait réellement que les services de la mairie se saisissent de ce dossier, important pour la **sécurité des élèves**. Les talkie-walkie ne peuvent être allumés en permanence, et donc ne peuvent se substituer à ce besoin.

- Fermeture du portail du côté du service des sports pour un problème de sécurisation de l'école ; la mairie va étudier la question, le dossier n'a pas été évoqué de leur côté. Il va falloir relancer cette demande auprès de la mairie. Les élèves de l'école ne sont pas responsables de la proximité du service des sports et puisque des visiophones ont été installés dans toutes les écoles de Nogent, il est tout à fait envisageable de le faire côté service des sports.
- Persiste encore le problème de jeunes qui s'installent sur les terrains de sport entourant l'école. Cela provoque des nuisances notamment sonores pendant les heures de classe. Les maitres et les parents demandent au moins une signalisation précisant l'interdiction d'accéder à ces zones pendant les heures scolaires. La mairie est d'accord pour mettre en place cet affichage et indique aux enseignants qu'ils peuvent également appeler la police municipale qui pourra si besoin, déloger les jeunes. Les représentants de parents d'élèves proposent que le gardien du stade fasse également une ronde de temps en temps. Ceci est accepté par la mairie, nous ferons un point au prochain conseil d'école pour s'assurer de la mise en place de ces mesures.
- La mairie indique que la Wi-Fi commence à être installée dans les écoles de Nogent, nous n'avons rien pour l'instant dans l'école.
- Les 15 tablettes tactiles commandées depuis fort longtemps par la mairie devraient bientôt être livrées, elles seront réservées pour les classes élémentaires (pas de dotation dans les écoles maternelles de la ville).
- Certaines maitresses d'élémentaire indique utiliser un vidéoprojecteur. Elles demandent à la mairie de procéder à une installation pérenne, avec fixation au plafond afin de ne pas être obligé de débrancher et ranger le vidéoprojecteur chaque jour. La mairie est d'accord et fera passer un installateur pour vérifier la faisabilité de l'installation.
- Des éclairages dans la cour ainsi que derrière les cuisines sont demandés. La mairie indique avoir transmis la demande aux services techniques, cela devrait être fait rapidement.

- Le personnel enseignant de maternelle remercie la mairie pour son intervention rapide suite à la panne de leur photocopieur.

## 6° Les projets de l'école

### ✚ nouveau projet d'école : 3 axes

- axe performance :

En France, le niveau en mathématiques est assez bas par rapport au niveau européen.

L'objectif va être de faire progresser les élèves en mathématiques de manière ludique et concrète. Les enseignants se sont réunis afin de mettre en place ce nouveau projet.

Des décloisonnements entre classes vont être organisés dans les classes élémentaires (projet développé en particulier dans la classe de Mme Taupin qui fabrique déjà des jeux) mais également en maternelle (jeux de dénombrement à l'aide de roues, jeux de l'oie, jeux de petits chevaux, jeux de marchand ...)

Nous aurons peut-être besoin de parents pour nous aider à animer ces temps de défis mathématiques.

- axe valeur : éducation morale et civique

Le but : développer la participation des élèves, l'apprentissage de la citoyenneté, le respect de la différence, la tolérance ....

Il y a eu des élections de délégués au sein des classes d'élémentaire. Il y aura un conseil d'élèves par trimestre au niveau de l'école mais des conseils se déroulent également au sein des classes. Certaines enseignantes proposent des débats philosophiques où l'on discute de ces valeurs essentielles de tolérance, de respect de l'autre et de solidarité.

- axe : ouverture sur les domaines artistiques et culturels :

Les sorties sur Paris sont pour le moment fortement déconseillées.

Sont prévus : visites de musées, projet école et cinéma avec le Royal Palace à Nogent (3 classes en bénéficient CP, CM2 et CE2/CM1), maison des arts Bernard Anthonioz (MABA), ...

### ✚ Organisation des APC:

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont là pour aider certains enfants qui rencontrent des difficultés dans des domaines d'apprentissage précis. En petit groupe de 3 à 6 enfants, avec leur enseignant ou un autre professeur de l'école, les élèves peuvent revenir sur une compétence pas complètement acquise ou anticiper par exemple le vocabulaire nouveau d'un livre de littérature de jeunesse. Les créneaux horaires proposés sont soit de 11h45 à 12h15, soit de 8h05 à 8h35 soit enfin de 16h30 à 17h.

### ✚ Mesures d'accompagnement des enfants vers la 6ème :

Les parents de CM2 seront informés par les maitresses et la directrice des différents temps forts de l'inscription de leur enfant en classe de 6<sup>e</sup>.

Des élèves de 6<sup>ème</sup> de Branly devraient venir présenter leur collège aux enfants de CM2, ils visiteront également leur collège d'affection en fin d'année 2019.

Pour information, l'année dernière aucune dérogation d'enfant prévu au collège Watteau pour Branly n'a été acceptée mais le retour des parents d'élèves de ce collège est excellent.

Les collèges de Nogent outre les classes « banales » proposent une section internationale anglais (sur concours) et une section bi-langue (anglais/allemand) sans examen préalable.

### ✚ **Projet musical de l'année :**

Sébastien Matteo reste l'intervenant musique cette année. Il sait, comme à chaque projet, allier rigueur et bonne humeur et le résultat autour de la culture hip-hop et les musiques urbaines sera encore incroyable.

Sont prévus :

- Pour les élèves de CP, la classe de CE1 et la classe de CE1/CE2 : un premier projet de réécriture et de mise en scène d'un conte traditionnel façon « urbano-moderne ». Les enfants vont ainsi découvrir de nouvelles sonorités et produire des sons avec leur corps.

- Pour les enfants des classes de CE2, de CE2/CM1 les CM1 du CP/CM1 et les CM2, un projet alliant chansons et chorégraphies, avec ou sans accessoires sera travaillé toute l'année : cela sera un mélange de culture urbaine et de chansons hors du temps (chanson interprétée par les enfants sur une mise en musique d'un poème d'Apollinaire).

Les deux spectacles seront présentés aux parents successivement à la scène Watteau le jeudi 20 juin 2018.

### ✚ **Les rendez-vous de l'année**

Un spectacle pour les élèves de maternelle est prévu le 04 décembre (théâtre de marionnettes : le petit chaperon rouge). Il est financé en grande partie par la mairie.

Les enseignants de maternelles présenteront aux parents leur chorale d'hiver aux parents les 20 et 21 décembre.

Le 19 avril 2019 toute l'école célébrera la fête du printemps : un défilé sera organisé avec des costumes/accessoires fabriqués par les élèves en classe, de la petite section au CM2.

### ✚ **Classe transplantée :**

la mairie de Nogent autorise les classes vertes pour les élèves de CM1 uniquement. Une demande a été formulée par Mesdames Taupin et Lecendreau, enseignantes respectivement des CE2/CM1 et de CP/CM1, de partir trois jours avec l'ensemble de leur classe en proposant un projet adapté également aux CP et aux CE2. La mairie et l'inspection ont refusé que les deux classes partent, ils auraient souhaité que l'une des 2 enseignantes emmène tous les élèves de CM1 et que l'autre reste à Nogent avec les CP et les CE2 non concernés. Les enseignantes ont refusé, elles proposeront cette sortie sur la journée.

### ✚ **Natation :**

Les travaux de réfection de la piscine n'auront pas lieu cette année, ainsi, les élèves des classes de CS, CP, CE1 et CM2 bénéficieront de cette activité. Nous rappelons que cette activité est inscrite sur l'emploi du temps de la classe, qu'elle est très importante pour le développement moteur de l'enfant et que l'absence à la piscine nécessite un certificat médical.

## 7° Présentation du plan mercredi par la mairie, étude surveillée

✚ L'éducation Nationale a demandé aux mairies de rédiger un « plan mercredi » afin qu'elles puissent obtenir des subventions. C'est en fait la nouvelle appellation du projet éducatif territorial (PEDT) qui existait jusqu'à présent.

Ce travail est fait entre les équipes enseignantes et d'animations. Il y a des trames qui vont être utilisées et cela sera évoqué lors du conseil municipal du 13 décembre 2018.

Ce « plan mercredi » sera mis en ligne par la mairie dès qu'il sera validé.

✚ Nous avons cette année un problème avec l'étude surveillée. En effet, peu d'enseignantes cette année se sont portées volontaires et nous manquons donc de personnel particulièrement les lundis et jeudis, soirs où la demande des parents est la plus forte. La mairie indique qu'elle est en phase de recrutement via le pôle jeunesse. Il s'agit de jeunes étudiants avec un profil de bac + 3. Elle ajoute que c'est tout de même difficile de trouver des personnes qui interviennent uniquement pour 1h30 (de 16h30 à 18h).

### 8° Personnel communal de l'école, intervenants

ATSEM présentes dans l'établissement :

Thi Quyen dans la classe de Serena Guilbert en PS

Annie dans la classe de Marie Crespy et Valérie Maunoury en PS

Renée dans la classe de Marie Royer et Axel Casado (MS)

Malika dans la classe de Isabelle Cottet-Moine (PS /MS)

Les dames de service en élémentaire : Solène et Rosalyne (remplace également Sylvie Dutheil notre gardienne pendant sa pause de l'après-midi).

Rui, notre homme d'entretien, est également présent à mi-temps au sein de l'école.

Cette année encore, l'intervenante anglais Joanne Johnston financée par la mairie est présente deux fois par semaine dans les 2 classes de Grande Section. Elle privilégie une approche ludique et orale de la langue.

A partir de janvier nous accueillerons également une intervenant musique en Grande section pour dix séances. En effet, Julie Dehondt qui a déjà travaillé dans notre école, en concertation avec les enseignantes des grandes sections, commencera un projet autour des instruments de musique et de l'Afrique.

### 9° La coopérative

Coopérative le compte à la BRED de notre coopérative affiche 14.500 euros, ce qui est une belle somme ! Les parents et l'équipe pédagogique souhaitent dépenser une bonne partie de cet argent.

L'excédent de 4096 euros de l'année 2017-2018 se justifie par la vente des photos (30% de la recette est obligatoirement reversé à l'école), les bénéfices de la kermesse organisée en juin 2018 et la participation volontaire des parents (20% du montant).

Par conséquent, il n'y aura pas de deuxième appel de coopérative cette année (certaines classes le proposaient) et les sorties de fin d'années seront financées également pas la coopérative générale de l'école.

D'autre part, l'intégralité des sommes versées par les parents lors du premier appel sera allouée à la classe.

Enfin, il est prévu également de renouveler le matériel sportif de l'école, qui sert quotidiennement aux classes maternelles et qui par conséquent s'use. Une somme d'environ 3000 euros devrait y être consacrée.

Fin du conseil : 20h40 / Prochaine date de conseil : Mardi 19 février à 18h30